

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2024

SAINT-LO, le 20/11/2024

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 01/01/2022 portant agrément de l'UDSP 50 pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1-1101 P 75 délivrée le 11 janvier 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation PSC1-FC-50-2024-000305, établi en date du 20/11/2024;

Le Président de l'UDSP 50 atteste que :

Madame ANNE-LAURE FALGUIERES

née le à SAINT LO(France) (50)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1)

qui s'est déroulée le 20/11/2024, à SALLE DES FÊTES DE GENETS, 50530 GENETS

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le président de l'UDSP 50
Frédéric DUCHEMIN

